

PROJET DE "RELOOKING FAÇADE COMMERCIALE"



▶ AVANT RELOOKING

1. Analyse des désirs du client, définition des contraintes esthétiques.
Déplacement premier rendez-vous OFFERT !
2. Création du projet comprenant le placement des différentes enseignes et leurs tailles approximatives, la couleur de la façade et une ébauche rapide du contenu de la vitrine. .
3. Présentation du projet.
4. Définition des modifications à réaliser,
1 vague de modifications* incluse dans le prix.
5. Finalisation et livraison du projet sur feuille A3.

**LIVRAISON DU PROJET
sur feuille A3
350,00€**



▶ PROJECTION PAR ORDINATEUR
DU RELOOKING DE LA FAÇADE.



▶ RÉSULTAT FINAL
APRÈS RÉALISATION
DU PROJET.



* Une vague de modifications comporte 4 étapes. *Etape 1* : un projet sera proposé au client. *Etape 2* : débriefing avec le client. *Etape 3* : réalisation des modifications éventuelles. *Etape 4* : le projet modifié sera proposé et fourni au client pour accord final. *Etape 5* : Finalisation du projet et préparation du ou des fichiers pour la livraison. Si vous désirez des vagues de modifications supplémentaires ou que vous dépassez le nombre d'allers-retours prévus dans le prix, les heures de travail supplémentaires vous seront facturées en plus du montant total au tarif horaire (55€/h).

Les frais d'impression / de découpe / de montage ne sont pas inclus dans les offres de prix, un devis supplémentaire vous sera transmis en fonction de vos besoins. GRAPHISTICO est un intermédiaire entre le dit sous-traitant (ex : imprimeur, lettré, ...) et son client et n'a pas vocation à faire des avances de fonds pour les deux partis. C'est pourquoi, le paiement anticipé du montant total sur le compte 001-4816496-37 marquera le début des travaux auprès du sous-traitant.

Les frais de déplacement ne sont pas inclus dans les offres de prix, ils vous seront ajoutés au montant total dans la facture de clôture sauf indication contraire (mention : "Frais de déplacement linclus dans le prix"). La première entrevue est offerte.

⚠ "Petite entreprise soumise au régime de la franchise de la taxe TVA non applicable" (art.56 § 2 du code de la TVA)